



**SYNDICAT NATIONAL DE
LA BANQUE HSBC** CONTINENTAL
EUROPE

Conseils de Surveillance du FCPE HSBC ACTIONNARIAT SALARIE (Fonds H)

La réunion s'est tenue le 14 novembre 2025 et, à cette occasion, Emmanuel de Montalivet **-SNB-** a été élu Président du Conseils de Surveillance.

Le FCPE HSBC Actionnariat Salarié est, à ce jour, intégralement investi en actions HSBC (HSBC Holdings Plc).

Avec l'avènement du Brexit et la radiation de la cotation des actions HSBC sur Euronext Paris, les titres HSBC Holdings ne sont plus considérés comme Liquides au sens du code Monétaire et Financier impactant ainsi la liquidité réglementaire du FCPE.

Après un travail de fond réalisé par HGAM pendant l'année 2025 (avec HSBC et plusieurs acteurs de la place), la seule mise en conformité possible consiste à intégrer 33 % d'actifs liquides (par exemple, des actifs monétaires) dans le FCPE, se retrouvant ainsi dans la même impasse que les autres FCPE exposés à cette même situation.

Un arbitrage reste possible si une meilleure option est identifiée.

Le conseil de surveillance a opté pour un investissement dans le fonds monétaire « HSBC ESG Money Market », afin d'éviter une exposition complexe à différents risques (ie obligataire, actions...).

Cette réallocation impactera la rentabilité du FCPE qui sera un reflet partiel (66%) de la performance de l'action HSBC, cependant elle permettra de réduire l'exposition aux risques.

Par ailleurs le Conseil de surveillance a été informé de l'impossibilité pour les personnes physiques « US PERSON » de souscrire aux parts de ce FCPE

Olivier CATOIR
olivier.catoir@hsbc.fr
07 86 00 24 81

Ludovic DEMETZ
ludovic.demetz@hsbc.fr
06 71 86 41 70